

## SOCIOLOGIE

### ÉPREUVE COMMUNE : ORAL

**Philippe Coulangeon, Baptiste Coulmont**

**Coefficient** : 2 ; **Durée de préparation** : 1 heure

**Durée de passage devant le jury** : 30 minutes dont 15 d'exposé et 15 de questions

**Type des sujets donnés** : documents

**Modalités de tirage du sujet** : un seul sujet

**Liste des ouvrages généraux autorisés** : aucun. La calculatrice est autorisée et est fournie par l'École normale supérieure dans la salle de préparation.

**Liste des ouvrages spécifiques autorisés** : aucun

#### *Principe de l'épreuve*

Chaque dossier comprenait autour de six tableaux statistiques ou graphiques ou textes extraits d'un ou plusieurs articles plus ou moins récents ou d'ouvrages de sociologie. Comme les années précédentes, le dossier était systématiquement précédé d'une note intitulée « Note méthodologique » destinée à apporter aux candidats des précisions sur l'origine et le mode de construction des données statistiques ainsi que la définition de certains termes employés dans les documents.

Les candidats étaient appelés à proposer un commentaire de 15 minutes, suivi d'une discussion de 15 minutes avec le jury, portant tant sur des points de l'exposé à corriger ou à approfondir que sur des aspects importants du dossier absents de l'exposé. Un même dossier était commenté successivement par trois candidats, après avoir été tiré au sort par le premier candidat de chaque série ainsi constituée.

#### *Commentaire du jury*

Les candidats ont fourni cette année des prestations correctes : la moyenne est de 9,5 et l'écart-type de 4,3.

La plupart du temps les exposés rendent compte correctement des documents proposés.

La majorité des candidats cette année maîtrisaient bien les attendus de l'épreuve. Le respect des 15 minutes allouées a été en très grande majorité respecté : quelques rappels à l'ordre ont été néanmoins nécessaires.

Les qualités des bons exposés étant bien connues et présentées dans les rapports des années précédentes, on soulignera ici les principales erreurs et maladroites rencontrées lors de la session 2009.

Commençons par une maladresse due à la sélection, par le jury, de documents issus de « *working papers* » et qui comportaient plusieurs erreurs de légende.

Comme chaque année, le jury s'étonne du faible nombre de candidats qui présentent les documents ou qui mentionnent l'origine des articles et des enquêtes, pourtant toujours précisée dans la note méthodologique. D'ailleurs, cette dernière est trop souvent négligée par

les candidats.

Les dossiers comportaient des documents statistiques d'origines et de difficultés variées que les candidats étaient systématiquement invités à lire, s'ils ne l'avaient déjà fait dans leurs exposés.

Si le plan est souvent bien annoncé, et rappelé au cours de l'exposé, la problématique suivie n'est pas toujours suffisamment soulignée.

Si les auteurs sont souvent cités à bon escient (Elias sur les questions de violence, Becker sur les questions liées à la déviance...), le « bon sens » est souvent absent des données empiriques mobilisées par les candidats. Ainsi le sujet sur les stages dans l'enseignement professionnel dans les filières professionnelles (BEP, CAP, Bac pro) a pu désarçonner un candidat dont les références concernaient les stages qu'effectuent les étudiants des Grandes Ecoles. Plus largement, les candidats semblent parfois un peu désarçonnés par les sujets portant sur des objets dont ils n'ont par définition pas une grande expérience personnelle (grève, conflits du travail), dont on s'attendrait cependant à ce qu'ils suscitent un minimum de curiosité de la part de candidats à une épreuve de sciences sociales. Ainsi, plusieurs candidats semblent découvrir pendant l'épreuve ce qu'est un comité d'entreprise ou un délégué du personnel.

Le jury reste attentif à la tenue du langage : les débats entre sociologues ne peuvent se réduire dans un exposé à des positions entre « sociologues de droite » et « sociologues de gauche ». « La culture » ne peut constituer à elle seule un principe explicatif : si « la culture » (de classe, nationale, de génération, d'entreprise...) explique les variations et les différences alors l'intérêt même de cette épreuve est annulé. Souvent, des variables mentionnées dans les documents (une proportion moindre de femmes, une proportion plus forte d'indépendants...) peuvent être mobilisés pour l'explication.

De même les positions normatives doivent être nuancées : présenter l'organisation de certains pays comme « meilleure » ou comme un modèle à suivre... est à éviter. De même qu'il faut éviter de « saluer la loi sur les 35 heures qui favorise la vie de famille parce que c'est un facteur de progrès légitime ».

L'emphase et l'usage malencontreux d'expressions toutes faites ont parfois désarçonné le jury : ainsi un candidat a pu présenter les structures de garde des enfants comme des « structures structurantes », qui ont « un rôle fondamental dans les fondements sociaux », sans justifier cette allusion probable à Bourdieu.

L'origine et le type des données utilisées dans les documents doit guider les analyses : données d'opinion ou de pratique obtenues par sondage, données d'origine institutionnelles (comme, par exemple, le nombre d'accidents de la route relevés par la police ou la gendarmerie), données écologiques (où l'unité est une commune ou un Etat)... n'appellent pas les mêmes interprétations.

La possibilité offerte aux candidats de calculer des taux, des rapports de risques... doit être utilisée avec parcimonie : ces calculs, explicités pendant l'exposé, prennent souvent trop de temps, et n'enrichissent pas toujours l'argumentation de manière très convaincante, la conception des sujets étant plutôt guidée par le souci d'éviter aux candidats ce type de manipulation. Rappelons enfin, même si cela peut paraître une évidence, qu'il convient que les candidats évitent l'usage de termes dont ils ne maîtrisent manifestement pas le sens, lors même que rien ne les oblige à s'y aventurer. Ainsi de tel candidat qui qualifie de « longitudinales » des données qui ne présentent pas ce caractère et qui se trouve par la suite bien en peine de définir le sens de ce terme lorsque le jury le lui demande. S'agissant de

l'aspect technique de l'épreuve, les candidats se tendent ainsi souvent à eux-mêmes des pièges qui ne viendraient pas à l'esprit du jury.

Le jury, pour conclure, apprécie les exposés problématisés, qui combinent la lecture formelle des tableaux et une interprétation raisonnée, guidée à la fois par les connaissances livresques des résultats de recherches ou de théories, par un rappel du mode de constitution des données et par ce que l'on peut appeler « le bon sens ». Il est aussi important que les candidats s'imprègnent de l'idée que les données statistiques qui leur sont soumises n'ont généralement pas une vocation purement « illustrative ». Le jury est particulièrement sensible à la capacité des candidats à construire un argument, à esquisser une interprétation à partir des données elles-mêmes. C'est bien souvent la démonstration de cette capacité qui fait la différence entre les candidats.

### *Liste des sujets*

**Logement et conditions de logement en France**

**Le vote de classe**

**Construction et effets sociaux de la taille et de la corpulence**

**Les modes de garde des enfants**

**L'accès au stage**

**Inflation scolaire et déclassement**

**Religion et comportements**

**Mesurer les grèves**

**La démocratisation de l'enseignement**

**Alcool et société**

**Immigration et mariages**

**Sexe et violences**